

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 24 septembre 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 28 juillet 2010

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 28 juillet 2010

NOR D E F F 1 0 2 0 5 2 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 179 du 5 août 2010, texte n° 29 ; signalé au BOC 39/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros)	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros)	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT
Remplacer : « Prytanée national militaire, à La Flèche	150 000	0	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Par : « Prytanée national militaire, à La Flèche	150 000	0	Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Remplacer : « École du génie, à Angers	450 000	40	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Par : « École du génie, à Angers	450 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Remplacer : « Écoles militaires de Saumur	399 000	40	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
	399 000	40	

Par : « Écoles militaires de Saumur			Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Remplacer : « Direction des ressources humaines de l'armée de terre, sous-direction formation écoles, à Tours	88 000	40	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Par : « Direction des ressources humaines de l'armée de terre, sous-direction formation écoles, à Tours	88 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Remplacer : « Centre militaire de formation professionnelle, à Fontenay-le-Comte	220 000	40	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Par : « Centre militaire de formation professionnelle, à Fontenay-le-Comte	220 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) »
Remplacer : « École de l'aviation de l'armée de terre, à Dax	506 000	40	Le directeur de la direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde) »
Par : « École de l'aviation de l'armée de terre, à Dax	506 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde) »

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2010.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 2010.

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint au chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

Y. CALTAGIRONE.